

# POSTULAT

**Auteur** CSPO, par Irmina Imesch-Studer  
**Objet** Baisser les coûts de l'aide sociale par l'obligation de travailler  
**Date** 13.06.2014  
**Numéro** 2.0056

---

Les coûts de l'aide sociale ne cessent d'augmenter, les bénéficiaires de l'aide sociale deviennent de plus en plus jeunes et touchent l'aide sociale pendant plus longtemps. Le fait est qu'aujourd'hui 28,5 % d'entre eux ont entre 18 et 35 ans. Un nombre croissant d'entre eux sont des jeunes sans formation.

## **Conclusion**

Nous enjoignons au Conseil d'Etat d'examiner des mesures permettant de contraindre les jeunes entre 18 et 35 ans à travailler dans des EMS ou pour la commune avant de bénéficier de l'aide sociale. La coordination dans ce domaine pourrait être assurée par les établissements médico-sociaux car ce sont eux de toute façon qui effectuent les vérifications nécessaires.